

# **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 JUIN 2021**

## **PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 3 juin 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, et Isabelle ROUVIDAN.

**Absent(e)s avec excuse :** Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE  
Lucie ROCH donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

**Absent sans excuse :** Jacky BRAT

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Marcel DUMAS

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Indemnités de fonction des Adjointes**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à fixer les indemnités des Adjointes suite à l'élection du 5<sup>ème</sup> Adjoint le 17 février dernier.

Cela est régi par les articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Article L 2123-24 du CGCT : indemnité maximale pour un Adjoint d'une commune ayant entre 1 000 et 3 499 habitants : 19,8 % de l'indice brut terminal.

La somme des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes forme une enveloppe globale qui ne doit pas être dépassée (article L 2123-24 II du CGCT)

Il est proposé de fixer l'indemnité de chaque Adjoint à hauteur de 19,8 % de l'indice précité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fixation de l'indemnité des Adjointes au taux de 19,80 % de l'indice brut terminal, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### **Pacte de gouvernance**

Madame STALARS expose que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le contenu du Pacte de gouvernance.

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 avril 2021, relative à l'adoption du pacte de

gouvernance ;

Considérant que élus communautaires et les élus municipaux des communes membres de Roannais Agglomération a manifesté la volonté d'adopter un Pacte de gouvernance ;

Considérant qu'une démarche participative a été initiée avec la constitution d'un groupe de travail représentatif de toutes les communes membres de Roannais Agglomération ;

Considérant que ce groupe de travail a permis de produire le contenu du Pacte de gouvernance qui est proposé au vote du conseil communautaire ;

Considérant que le Pacte de gouvernance prévoit de favoriser les pratiques de bonne gouvernance communautaire et d'instaurer une conférence des territoires.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce Pacte de Gouvernance avec Roannais Agglomération.

### **Convention de service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de service commun à signer avec Roannais Agglomération pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Conformément à l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est un service commun qui est mis en place, autrement dit une offre de services au profit des communes intéressées (mutualisation) ; il ne s'agit donc pas d'une compétence transférée à l'Agglomération. Ainsi, cela signifie que cette mission d'ingénierie en matière de voirie s'exercera seulement en ce qui concerne la voirie communale.

Date d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2021. Durée : jusqu'au 31 décembre 2023. Coût à la charge de la commune :

- une part variable qui prévoit une facturation selon la nature des actes instruits et établie sur la base des dépenses nettes du service commun ADS du budget prévisionnel de l'année N.
- Une part fixe par habitant d'un montant initial de 1.65 € et qui sera revalorisée annuellement sur la base de l'indice national de l'ingénierie.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

### **Admission en non valeur**

Madame VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à admettre une somme en non valeur à hauteur de 240 euros.

Il s'agit d'une recette que la commune doit percevoir (loyer février 2019 de la Bodega) mais que le débiteur n'a pas payée. L'admission en non valeur consiste pour la commune à demander l'arrêt des poursuites par la Trésorerie compte tenu du montant peu important et de l'antériorité de ces dettes (2019).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette admission en non valeur.

## **Convention de location Monsieur Franck MITTON / commune de Perreux**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention de location avec Monsieur Franck MITTON pour l'appartement au-dessus de l'école publique situé 110, Rue des Ecoles, du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 décembre 2024. Mise à disposition gratuite 7 mois puis loyer mensuel de 200 €.

En effet, Monsieur le Maire explique que Monsieur MITTON est un agent qui a des difficultés personnelles et financières, et que ce logement lui a été proposé en urgence. Cette mise à disposition gratuite serait de 7 mois.

Par ailleurs, Monsieur le Maire remercie ses collègues adjoints qui lui ont apporté leur aide.

Madame STALARS et Messieurs DUCROS et LAREURE rajoutent que c'est un agent volontaire.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, cette convention de location entre Monsieur MITTON et la commune de Perreux.

## **Attribution du marché à procédure adaptée pour les travaux de réfection des voies communales**

M. Ducros expose que la commune a lancé un marché à procédure adaptée (MAPA) en vue de la réalisation de travaux de réfection des voies communales (3 475 mètres linéaires sur toute la commune, tranches ferme et optionnelle confondues). Le montant du marché étant supérieur à 90 000 euros HT, il ne relève pas de la compétence du Maire dans le cadre de sa délégation mais de la compétence du Conseil Municipal. Trois entreprises ont répondu à ce marché.

Ainsi, le Conseil Municipal est appelé à approuver l'attribution de ce MAPA à l'entreprise Eiffage Route Centre Est pour un montant de 43 956,80 € H.T. pour la tranche ferme et pour un montant de 88 828,70 € H.T. pour la tranche conditionnelle, soit un montant total de 132 785,50 € H.T.

Monsieur DUMAS souligne qu'Eiffage est certe, l'entreprise la mieux disante mais que la commune a eu des soucis d'enrobés avec cette dernière sur un précédent marché. Monsieur DUCROS lui répond qu'il s'agissait des problèmes sur du bicouche. Concernant le marché 2021, il s'agit uniquement des enrobés denses.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution de ce MAPA à l'entreprise Eiffage Route Centre Est.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021**

Mme VALADE fait un point sur la tenue des bureaux de vote des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021. Il manque encore quelques personnes le 27 juin.

- **EAGC**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'EAGC, quatre devis ont été demandés pour la réalisation d'un relevé topographique de la ZA. L'entreprise Adage a été retenue et la mission devrait débuter mi juin.

Monsieur le Maire recevra ce vendredi 4 juin, Madame Poussin de l'atelier de Ginkgo pour continuer à travailler sur l'EAGC.

Il informe également qu'il a de très bons retours sur le projet voie verte qui relierait Pouilly sous Charlieu – Vougy – Perreux – Le Coteau et le port de Roanne. Un appel à projet a été lancé par l'Etat. Roannais Agglomération, le Département et la Région travaillent actuellement sur ce dossier.

- **Maisons à pans de bois**

Monsieur le Maire informe que le marché public concernant la mission de maîtrise d'œuvre de la maison à pans de bois a été attribué à Monsieur Luc Goupil, architecte, seule candidature reçue. Deux autres entreprises n'ont pas répondu à ce marché en raison de la spécificité de cette maison où un architecte du patrimoine était nécessaire.

Monsieur Goupil a commencé sa mission.

- **Informations diverses**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'il a visité avec ses Adjoints l'ancienne pharmacie. Ce bâtiment est adapté pour en faire un cabinet médical. Madame VALADE rajoute c'est indispensable de préparer l'avenir. Actuellement, aucune information n'est connue sur le devenir du cabinet médical actuel et qu'il est nécessaire d'anticiper un éventuel départ.

- **Commission communication**

Madame VALADE informe que la commission communication a eu lieu ce jeudi 3 juin. Le plan de la commune est validé il part à l'impression.

Concernant le bulletin 2022, le fil rouge sera la présentation des jeunes conseillers. Il aura le même format.

Sollicitation du Pays Roannais pour faire une présentation de la commune sur une double page. Il sera distribué à chaque foyer moyennant un coût de la commune, réduction de 20 % sur le prix du journal. Madame VALADE en profite pour remercier M. COPPERE, correspondant presse du Pays Roannais pour ses articles sur Perreux.

Stéphane ARCHAMBAULT viendra présenter son projet Pil'ours lors du prochain conseil municipal à 19h00. Il s'agit d'une exposition photos de femmes photographes du monde entier, Monsieur ARCHAMBAULT souhaite organiser cette année ce festival à Perreux.

- **Concours maisons fleuries et jardins potagers**

Monsieur LAREURE fait part aux élus que seulement 6 participants se sont inscrits au concours des jardins potagers. Madame ROUVIDAN souligne qu'il faudrait envoyer un SMS à la population afin qu'elle soit informée de ces deux concours.

- **Intervention de Monsieur ALEX**

Il informe qu'un administré souhaiterait que l'on enlève les Points d'Apports Volontaires qui se trouvent devant la salle des Vignes car ce n'est pas esthétiques. Monsieur le Maire lui répond que ces PAV sont esthétiques, ils ont des finitions en bois et qu'ils ont été placés devant la salle pour faciliter les tris lorsque la salle est louée.

- **Intervention de Madame TRAMBOUZE**

Elle informe que le Conseil d'exploitation a eu lieu dernièrement. D'une part, les résultats de 2020 ont été donnés. D'autre part, les salariés ont suivi une formation sur l'agriculture biologique. Le partenariat avec Cizeron bio qui devait commercialiser les porcs en filière bio ne peut se faire pour l'instant par manque de débouchés. Le projet de l'exploitation par rapport à la conversion en agriculture biologique est mis en stand by.

Elle sera présente à la commission environnement de Roannais Agglomération qui aura lieu le 9 juin à 18h30 à Perreux.

- **Intervention de Madame ROUVIDAN**

Elle a lu qu'une réunion des classes en 1 aura lieu le 11 juin prochain à 20h. Elle demande si la fête des classes aura lieu cette année. Madame VALADE lui répond que la date du 25 septembre a été retenue, sous réserve de la crise sanitaire.

Elle fait part que le rond-point de Perreux/Le Coteau est joli mais le rond-point suivant n'est pas entretenu alors que c'est aussi l'entrée du village. Monsieur le Maire lui répond qu'il appartient au Département et que la commune ne peut intervenir. Ce point sera mis à l'ordre du jour lors d'une prochaine commission fleurissement.

- **Course sur Route**

Madame VALADE informe que les enfants du périscolaire de la classe des CM1-CM2 de l'école publique souhaite mettre en place une course sur route. Cet évènement est organisé par la Soupe au Caillou. Il aura lieu le 2 juillet prochain à partir de 17h. trois circuits de prévus au départ de la salle des sports. Courses pour les enfants et les adultes avec un déguisement ou un accessoire rigolo obligatoire. Une buvette serait installée sur le parking de la salle des sports ainsi que des stands des associations de Perreux. Il faut prévoir un arrêté pour que la circulation soit interdite dans le village.

Monsieur LAREURE fait part que c'est une belle manifestation et que cette année il n'y aura pas de fête patronale. CAP sur Perreux souhaiterait qu'une autre association prenne le relais pour l'organisation de cette fête patronale.

- **Intervention de Monsieur LAREURE**

Il informe qu'ILLIWAP est la nouvelle application informant la population sur différents sujets. Elle remplace Panneau Pocket mais seulement 150 personnes ont téléchargé l'application. Il est proposé d'envoyer un SMS aux administrés afin de les inciter à télécharger ILLIWAP. Ainsi, ils seront informés en temps réel des actualités de la commune et des associations.

## **RAPPEL DE DATES**

- Commémorations du 8 et 18 juin
- C.C.A.S. le lundi 21 juin à 11h
- Prochain Conseil Municipal : mercredi 7 juillet 2021 à 20h00, avec présentation Pil'ours de Stéphane ARCHAMBAUT à 19H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h36.